



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents : DAULT Francis (pouvoir à CORBEL Guy) - NOËL Pierrick (pouvoir à PERRAULT Stéphane) - NOËL Philippe

Secrétaire de séance : CORLOSQUET Chantal

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2025
- Actualisation des tarifs de la cantine et de la garderie - application au 1^{er} janvier 2026
- Protection Sociale Complémentaire - Complémentaire Santé
- Marché construction commerce : validation du lot n°13 - Aménagements extérieurs
- Transfert du Droit de Préemption Urbain concernant la Zone d'Activité des Dineux à Lamballe Terre et Mer
- Convention Territoriale Globale Stratégie Familles 2026-2030 entre la Caisse d'allocations familiales, la MSA, Lamballe Terre et Mer et les communes qui la composent
- Convention de mise à disposition de locaux communaux au profit de Lamballe Terre & Mer
- Décisions modificatives budgétaire
- Validation du devis du Laboratoire CBTP pour auscultation et diagnostic amiante et HAP - rue de la Rosette (sous réserve de la validation des travaux rue de la Rosette)
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2024.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour la gestion des déchets pour l'année 2024
- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2025 (Délib. n°2025-040)

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025, avec une correction apportée dans la partie « Questions diverses » relative à la construction du commerce.

2. Tarifs de la cantine et de la garderie (délibération n°2025-041)

Le Conseil municipal décide d'actualiser les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 afin de tenir compte de la revalorisation des tarifs de conception des repas par la commune de Broons.

Nouveaux tarifs restauration scolaire :

Enfant : 3,20 € (au lieu de 3,10 €)

Adulte : 5,50 € (inchangé)

Nouveaux tarifs de garderie périscolaire :

Matin :

- Avant 8 h : 1,45 €
- Après 8 h : 1,25 €

Soir (goûter compris) :

- 16h30–17h30 : 1,70 €
- 16h30–18h30 : 1,95 €
- 16h30–18h50 : 2,15 €
- Dépassement horaire : 5 €

Les familles seront informées des nouveaux tarifs de la cantine et de la garderie, ainsi que des raisons ayant conduit à leur révision, notamment la revalorisation des tarifs pratiqués par la commune de Broons, en charge de la fabrication des repas.

3. Protection sociale complémentaire des agents (délibération n°2025-042)

Dans le cadre de la réforme nationale, la commune participera au financement de la complémentaire santé des agents à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal :

- Retient le dispositif des contrats individuels labellisés, laissant aux agents le libre choix de leur mutuelle,
- Fixe la participation employeur à 20 € par mois et par agent,
- Autorise le Maire à mettre en œuvre la délibération.

4. Marché de construction du commerce - Lot n°13 Aménagements extérieurs (délibération n°2025-043)

Après analyse des offres, le Conseil municipal attribue le lot n°13 « Aménagements extérieurs » à l'entreprise **PROTEA** (Jugon-les-Lacs), qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le Maire est autorisé à signer le marché et les documents afférents.

5. Transfert du droit de préemption urbain - Zone d'activité des Dineux (délibération n°2025-044)

Dans le cadre du transfert de la zone d'activité des Dineux 1 à Lamballe Terre & Mer, le Conseil municipal décide de transférer à l'agglomération le droit de préemption urbain sur ce périmètre, afin d'assurer une cohérence dans la gestion foncière et le développement économique.

6. Convention Territoriale Globale – Stratégie Familles 2026-2030 (délibération n°2025-045)

Le Conseil municipal approuve :

- La Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 avec la CAF, la MSA et Lamballe Terre & Mer,
- Le plan d'actions en faveur de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'accès aux services numériques,
- Autorise le Maire à signer la convention et les documents associés.

7. Mise à disposition de locaux communaux à Lamballe Terre & Mer (délibération n°2025-046)

Le Conseil municipal approuve la convention relative à la mise à disposition de locaux communaux pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), précisant les modalités d'usage, d'entretien, d'équipement et les conditions financières.

Le Maire est autorisé à signer la convention.

8. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (délibération n°2025-047)

Le Conseil municipal approuve l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant total de 25,67 €, imputé au budget communal.

9. Décisions modificatives budgétaires (délibération n°2025-048)

Le Conseil municipal :

- Décide le remboursement d'un trop-perçu de subvention DETR pour un montant de 6 962 € et ajuste les crédits budgétaires correspondants,
- Procède à un ajustement du budget du commerce multiservices pour les dépenses d'énergie,
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

10. Diagnostic amiante et HAP – Rue de la Rosette (délibération n°2025-049)

Le Conseil municipal valide le devis du laboratoire CBTP pour un montant de 4 079,40 € TTC pour la réalisation d'un diagnostic amiante et HAP, préalable à d'éventuels travaux.

11. Rapport annuel sur l'eau potable et l'assainissement 2024 (délibération n°2025-050)

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2024.

12. Rapport annuel sur la gestion des déchets 2024 (délibération n°2025-051)

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2024 sur la réduction et la gestion durable des déchets présenté par Lamballe Terre & Mer.

13. Décisions prises par le Maire par délégation (délibération n°2025-052)

Le Conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle ZI85 (rue de la Rosette),
- Renouvellement de deux concessions funéraires pour une durée de 20 ans (100 € chacune).

Questions diverses

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire présente les principaux projets d'investissement à envisager pour les prochains exercices, en lien notamment avec l'aménagement du lotissement Le Clos des Chênes.

Il est évoqué la nécessité de prévoir l'aménagement de l'atelier communal, en cohérence avec le développement du lotissement et l'organisation des futurs espaces. La question d'un phasage des travaux du lotissement est également abordée, avec une réflexion sur une réalisation en deux tranches (partie haute et partie basse), afin d'adapter les dépenses aux capacités financières de la commune.

Il conviendra de prévoir la réalisation de la voirie définitive du lotissement du Puits Gaulois, afin d'achever son aménagement dans des conditions conformes aux engagements pris.

Par ailleurs, il est envisagé d'inscrire au budget l'installation de bornes à incendie rue des Fontaines et rue de la Rosette.

Concernant l'aménagement de la rue de la Rosette, la question du calendrier des travaux est soulevée, notamment au regard de la conservation de la subvention DETR afin de ne pas perdre le bénéfice de cette aide.

Ces éléments alimenteront la préparation du budget primitif et feront l'objet d'arbitrages ultérieurs.

Un point devra être réalisé sur les tableaux budgétaires et les marges de manœuvre financières, afin d'évaluer la faisabilité des projets envisagés.

Décès André GUITTON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la carte de remerciements reçue à la suite du décès de Monsieur André Guitton.

Personnel Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission d'Aurore MICHEL. Celle-ci a en effet exprimé le souhait de poursuivre son activité uniquement sur la commune de Tramain, considérant qu'il lui était difficile d'assurer ses fonctions sur deux communes.

Demande de l'AS Broons Trémeur

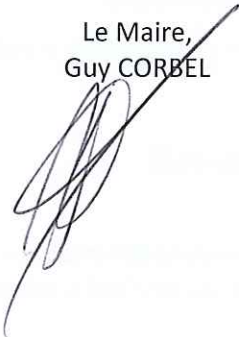
Monsieur le Maire informe le Conseil que l'AS Broons Trémeur a adressé un courrier en mairie afin de solliciter l'achat de buts pour le terrain de Trémeur, notamment pour les entraînements des jeunes. Monsieur le Maire propose de rencontrer le bureau de l'association afin d'échanger plus précisément sur leurs besoins et d'étudier cette demande.

Clôture de séance

La séance est levée à l'issue de l'ordre du jour.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Guy CORBEL



La secrétaire,
Chantal CORLOSQUET

